



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

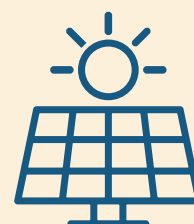
*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RECUEIL 2025 EFFETS DE MISSIONS IGEDD





Plusieurs rapports de l'IGEDD, en 2025, sont venus tout particulièrement nourrir le débat public, être force de proposition ou contribuer à des évolutions structurelles, législatives ou réglementaires.

L'analyse de ces impacts 2025 met en évidence la capacité de ces travaux à orienter la décision publique, à favoriser la cohérence intersectorielle et à accélérer la transition vers des modèles de développement plus durables, plus inclusifs et plus efficaces.

Ces travaux contribuent enfin à consolider une dynamique de changement fondée sur un triple objectif :

- Préserver la santé et la qualité de vie ;
- Renforcer la sécurité, l'efficacité et la transparence des dispositifs publics ;
- Accroître la résilience du pays face au défi climatique.



INNOVER DANS LA PLANIFICATION ET L'ADAPTATION CLIMATIQUES

Préconisations pour la mise en œuvre de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation aux changements climatiques (TRACC) dans les politiques de l'environnement, du climat, de l'énergie, des transports, de la construction et de l'urbanisme - 2025

MACHUREAU Laurent - Formation IGEDD-ALTAP

PALHOL Fabien - Formation IGEDD-MRR

SAINT-GERMAIN Sabine - Formation IGEDD-TEC

STRAUSS Marc - Formation IGEDD-ESPD

Dans le contexte d'une trajectoire de référence de réchauffement pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) qui conduit à atteindre + 3 degrés sur la planète à l'horizon 2100, soit + 4 degrés dans la France hexagonale, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe Béchu, a confié à l'IGEDD une mission « sur l'identification des réglementations, normes, plans et programmes dont l'alignement avec la TRACC devrait être recherché » afin de donner à cette trajectoire un caractère opérationnel et concret aux politiques dépendant du « pôle ministériel » (environnement, climat, transports, énergie, urbanisme, logement, ...).

L'enjeu est d'enclencher un processus progressif d'adaptation fondé sur des méthodes robustes et des données fiables et facilement appropriables à des coûts raisonnables. Il comporterait notamment les étapes suivantes :

- 1/ donner un fondement juridique clair au PNACC et à la TRACC par voie réglementaire ;
- 2/ compléter les jeux de données fournis par



Dans la continuité...

Les orientations du rapport ont été positivement accueillies. Le projet de décret en Conseil d'Etat soumis à consultation du public établit l'objectif, le principe d'élaboration et les conditions de mise à jour de la trajectoire de réchauffement de référence, tandis que le projet d'arrêté vient préciser les niveaux de réchauffement de cette trajectoire et les modalités de mise à disposition des projections climatiques territorialisées correspondantes. L'approche retenue est d'intégrer la TRACC dans le code de l'environnement pour pouvoir progressivement y faire référence dans tous les documents de planification et sectoriels pertinents, mais sans conférer à cette trajectoire un caractère automatiquement opposable.

la TRACC, les mettre à disposition du public et apporter un appui méthodologique renforcé aux collectivités territoriales et aux entreprises ;

3/ susciter l'utilisation de la TRACC dans la mise à jour des normes et référentiels techniques et appeler les constructeurs et exploitants de réseaux d'énergie et de transport à la considérer comme le scénario le moins pessimiste à prendre en compte dans leurs travaux d'adaptation ;

4/ rendre obligatoire, par voie réglementaire, l'utilisation de la TRACC dans les études préalables à l'élaboration de plans et programmes pour lesquels l'adaptation constitue un enjeu important et intégrer la TRACC dans l'évaluation environnementale (tant pour les plans et programmes que pour les projets) ;

5/ étudier la conditionnalité de certaines aides de l'État à l'utilisation de la TRACC dans les études de projet pour s'assurer de la résilience des projets financés ;

6/ enfin, à l'issue de ce processus, envisager des évolutions plus approfondies par voie législative après évaluation des usages de la TRACC et de son déploiement.

La mission propose de limiter les effets juridiques de la TRACC à l'obligation de réaliser des études de vulnérabilité dans certains plans et programmes tels que les PCAET ou, à défaut de PCAET, dans les SCOT, ainsi que dans les SRADDET, les SAR, le SDRIF ... Elle propose également de modifier les dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes, ainsi que des projets qui y sont soumis.

Dans certains domaines (énergie, transports, construction, etc.), il apparaît préférable de passer par une évolution des normes et référentiels techniques plutôt que par une modification des textes réglementaires.

Enfin, la mission préconise un ensemble d'actions de l'État et de ses opérateurs pour améliorer la gouvernance et le pilotage de l'adaptation au changement climatique.



La planification écologique dans le monde - Parangonnage sur la démarche de planification écologique dans des pays du G20 et de l'Union européenne. Appui à Mme Barbara Pompili, conseillère internationale du Secrétariat général à la planification écologique - 2025

DUMOULIN Virginie - Formation IGEDD-MRR

L'objectif de cette mission était d'examiner les exemples des pays de l'Union européenne et du G20 susceptibles d'inspirer la planification écologique française. Le rapport a approfondi le cas de la planification écologique dans 19 pays, issus principalement de l'Union européenne et du G20, mais également quelques pays pionniers de la démarche de planification écologique (Singapour, Costa Rica, Rwanda). Le rapport est constitué d'une analyse thématique de différents champs de la planification écologique – narratif politique, cadre juridique, gouvernance, déclinaison territoriale, évaluation, moyens financiers – dont il tire des lignes de force pour une planification écologique efficiente, en s'appuyant sur les exemples. Il comporte une annexe décrivant pour les 19 pays ces différents champs.

Le rapport considère que la planification écologique doit s'appuyer sur un narratif et un portage politique, au plus haut niveau de l'Etat, et répondant aux attentes citoyennes, allant au-delà des objectifs de transition écologique, cette dernière n'étant qu'un outil pour l'atteinte d'un nouvel objectif sociétal et politique. La planification écologique doit découler d'un cadre juridique clair, fixant des objectifs partagés entre tous les secteurs d'activités, et portant sur l'ensemble du champ de la transition écologique (climat, biodiversité, pollution, ressources). Elle doit être mise en œuvre par des structures administratives stables, bénéficiant d'une réelle légitimité politique. Elle doit faire l'objet d'évaluation régulières permettant sa réorientation lorsque



Dans la continuité...

Ce rapport a permis de consolider la gouvernance de planification écologique françaises sur la base d'un retour d'expériences des meilleurs pratiques internationales contribuant à des stratégies nationales et territoriales plus intégrées (Stratégie Nationale Bas-Carbone, plans d'actions régionaux) et plus efficientes.

cela est nécessaire et sa légitimité politique. Elle doit s'inscrire dans le temps long (2050), mais également dans des perspectives de plus court terme, notamment sur le plan budgétaire, afin de bénéficier à la fois d'une stabilité de long terme et de répondre aux nécessaires réorientations budgétaires annuelles. La planification écologique doit être déclinée à toutes les échelles territoriales et s'appuyer sur les structures des territoires pour mobiliser les citoyens et les acteurs économiques.

Lors des enquêtes sur la planification écologique dans les autres pays, la mission a constaté une forte appétence des autres pays pour l'organisation française (SGPE, planification écologique). Il apparaît donc que la planification écologique peut également devenir un outil d'influence diplomatique, au service de la stratégie diplomatique climatique et environnementale française.



Un premier bilan de la politique du zéro artificialisation nette (ZAN), un des objectifs de la loi «climat et résilience» du 22 août 2021, avec

MICHEL Laurent, président de l'Autorité environnementale nationale (Ae)



La parole aux Autorités environnementales - Un premier bilan du ZAN

Q : 2025 a vu les AE se prononcer sur l'élaboration de nombreux documents de planification et urbanisme, Scot et PLU en particulier. Peut-on tirer des enseignements sur la mise en œuvre de la politique de réduction de l'artificialisation nette (Zan) dans les territoires au travers de ces documents ?

Il est un peu tôt pour tirer un bilan complet sur ce point, les AE s'y attacheront dans le cadre de leur synthèse annuelle. Des éléments positifs semblent cependant se dégager de l'analyse des Scot. Ainsi l'Ae a examiné 5 Scot, sur des territoires très variés, regroupant de 25 000 à plus de 300 000 habitants : il apparaît que les Scot d'une part déclinent les ob-

jectifs de réduction de l'artificialisation tels qu'ils découlent du cadre légal et des Sradet de chaque région, avec plus de 50 % de réduction sur la décennie 2021-2031 par rapport à la précédente, d'autre part définissent des règles et dispositions concrètes permettant de crédibiliser l'atteinte de ces objectifs, comme une densité minimale de logements à l'hectare pour les nouvelles constructions ou l'encadrement des zones d'activité ou des implantations artisanales et commerciales, focalisées sur les centre-villes ou bourgs. Autre exemple : le Scot du bassin de vie d'Avignon fixe à 61 % la part des logements à construire dans l'enveloppe urbaine. Des premières remontées des MRAe témoignent des mêmes dynamiques. Ainsi dans le Jura le Scot du Pays Lédonien réduit de 51 % la consommation d'espaces sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente, réduction qui se poursuit mais à un rythme moindre au-delà de 2031 (- 30 % seulement sur la décennie 2031-2041, ce qui conduit la MRAe à recommander des objectifs plus ambitieux en vue d'atteindre le zéro artificialisation nette à l'échéance de 2050).

Q : A côté de ces constats positifs peut-on identifier des difficultés, des axes de progrès, des conditions de réussite ?

Les démarches ne sont évidemment pas toujours simples, ni homogènes. Ainsi pour deux territoires voisins, plutôt ruraux, l'Ae a pu constater que les PLUi n'étaient pas de la même qualité sur la prise en compte des objectifs du Zan. La surestimation, parfois forte, de la croissance démographique par rapport à des tendances récentes (orientées parfois en baisse sensible) et une poursuite de l'ouverture de zones d'habitation en extension urbaine avec consommation d'espace, peuvent ainsi conduire à « rater » l'objectif. Les outils et actions doivent ensuite concrétiser les objectifs et les PLU(i) devront traduire rapidement les orientations et règles des Scot. Les avis peuvent conduire les AE à recommander de renforcer le caractère contraignant de certaines dispositions des Scot, comme les densités minimales de logements à l'hectare, ou d'autres leviers, comme les objectifs et les actions de résorption des logements vacants, enjeu fort dans de nombreuses communes (et par ailleurs pas simple).

La mise en œuvre, l'accompagnement des intercommunalités, des petites communes, des échanges et aussi un certain degré de contrôle (dont la déclinaison dans les PLU) apparaissent cruciaux pour réussir la déclinaison des Scot. De ce que l'on peut déduire des dossiers examinés par l'Ae et des échanges avec les EPCI un suivi partagé entre toutes les communes, dont la mise en œuvre du ZAN, est souvent prévu au travers de « comités de suivi » du SCoT, fortement centrés sur le suivi des PLU et des consommations d'espace. C'est un point positif. Les moyens que les EPCI dégageront pour cette mise en œuvre seront un point clé.

”



Mission agressions naturelles et installations industrielles, notamment Seveso « NaTech » - 2024

*LEDENVIC Philippe - Formation IGEDD-HACS
Mission conjointe avec le CGE*

Le rapport « NaTech » porte sur l'amélioration de la prise en compte des risques naturels par les installations classées pour la protection de l'environnement, notamment les installations Seveso. La commande invitait à proposer des mesures incitatives afin d'en assurer une meilleure prise en compte.

La mission a commencé par identifier des entreprises et organismes précurseurs. La prévention des risques par les acteurs du monde de l'assurance est alors apparue comme le principal moteur pour la définition de mesures de prévention et de gestion des aléas naturels d'une part. D'autre part, alors que la sinistralité des aléas naturels, en général, n'a pas connu d'évolution majeure au cours des décennies récentes, l'adaptation au changement climatique n'est plus une option pour le secteur assurantiel.

En accord avec le commanditaire, la mission s'est recentrée sur les aléas climatiques, notamment la sécheresse, les grosses chaleurs et les incendies de forêt, en sus de tous les types d'inondation (débordement, ruissellement, submersion) qui, selon les territoires, pourraient être plus fréquents et plus dangereux.

La mission a alors fait le constat que la réglementation spécifique aux aléas naturels ne prend pas en compte correctement cette nouvelle menace, ce qui l'a conduite à articuler ses recommandations en deux piliers : incitation à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité, sur une base volontaire, portant sur toute la chaîne de valeur d'une entreprise industrielle, et prise en compte des aléas naturels de façon probabiliste dans la démarche de maîtrise des risques des installations classées pour la protection de l'environnement,



Dans la continuité...

La direction générale de la prévention des risques (DGPR) du pôle ministériel a confié à la DRIEAT et à la DREAL PACA le pilotage d'expérimentations d'installations existantes.

L'IGEDD a organisé un séminaire le 16 octobre 2025 relatif à l'adaptation au changement climatique qui a permis de présenter de manière synthétique le changement de paradigme que nécessite la prise en compte du changement climatique dans ce domaine de la réglementation, et probablement dans d'autres domaines de prévention des risques. Le rapport a également été présenté à l'occasion d'une réunion du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) des Hauts-de-France.

Les recommandations de ce rapport feront l'objet de présentations à différents publics pour sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et faire comprendre les limites de la logique actuelle, qui reste enfermée dans un cadre de réflexion et un cadre réglementaire qui ne permettent pas d'anticiper des événements encore peu probables jusqu'à maintenant, mais dont l'occurrence pourrait augmenter. La modification de la réglementation ne sera possible qu'une fois réalisée une sensibilisation suffisamment large au sein des différentes filières industrielles.

notamment les aléas de probabilité plus faible que ceux actuellement couverts par la démarche déterministe. La mission propose que ces recommandations fassent l'objet d'une feuille de route à l'intention des services d'inspection, pour amorcer cette transition, avant de pouvoir traduire une telle évolution dans la réglementation.

Si l'approche incitative consiste à généraliser des bonnes pratiques en s'appuyant sur un référentiel de référence – qu'il serait bon d'officialiser –, l'approche réglementaire requiert des modifications très profondes de la réglementation en vigueur, en particulier pour les installations existantes qu'il est nécessaire de tester, puis d'accompagner.



© Denis CHARLET / AFP

Mission d'assistance technique auprès du ministère de l'environnement au Liban - 2025

PALHOL Fabien - Section IGEDD-MRR

Cette mission d'assistance technique auprès de la ministre libanaise de l'Environnement Tamara el-Zein a eu pour objet d'accompagner la réorganisation interne du ministère de l'Environnement avec un objectif majeur de mise en œuvre de politiques climatiques et environnementales plus ambitieuses.

Dans un contexte national complexe, trois scénarios de refonte sont proposés incluant notamment la création d'une direction générale du climat mais également des mesures préalables nécessaires et conditionnant la réussite de cette réforme d'ampleur (simplification des procédures, professionnalisation des agents, dimensionnement des effectifs).

“ La parole à madame la Ministre Tamara el-Zein, ministre de l'Environnement du Liban - Extrait

La mission d'appui conduite par l'IGEDD a constitué un apport précieux pour le ministère de l'Environnement. Elle est intervenue à un moment clé, alors que nous avons engagé un effort de réforme structurelle pour renforcer nos capacités, clarifier nos mandats et moderniser notre organisation.

Le travail mené a permis d'établir un diagnostic objectif et approfondi de la situation du ministère, dont l'analyse nous a offert un cadre clair pour prioriser les actions indispensables, qu'il s'agisse de la réorganisation interne, ou du renforcement des fonctions essentielles. Les échanges ont permis d'identifier des voies de progrès réalistes et adaptés à notre contexte. Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour la qualité du travail réalisé et pour l'esprit de coopération qui a caractérisé l'ensemble de la mission.

”

 Dans la continuité...

Cette mission s'inscrit dans la tradition de coopération de la France avec le Liban et fournit un cadre analytique à la structuration du secteur environnemental libanais sur la base de bonnes pratiques françaises et communautaires. Elle ouvre également dès à présent la voie à une seconde étape, qui sera conduite par le ministère libanais avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD) et d'Expertise France, pour envisager la mise en œuvre des recommandations et le renforcement progressif des capacités. Cette nouvelle phase porte notamment sur la formalisation des nouvelles fiches du registre des métiers pour des recrutements dès 2026.



RÉINVENTER LA RÉGULATION ET LA RATIONALISATION DES MOYENS PUBLICS

Evolution de la surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant - 2025

CASTEL Florence - Formation IGEDD-MRR
Mission conjointe avec l'IGAS

La mission d'évaluation de l'organisation de la surveillance des pollens et moisissures avait pour objectif de formuler des recommandations visant à optimiser la surveillance sur les plans technique, financier et réglementaire.

Le rapport a recommandé une refonte complète du dispositif national de surveillance des pollens en France afin d'aboutir à un dispositif modernisé, transparent et scientifiquement robuste, et intégré à la politique globale de qualité de l'air. La démarche de la mission a été de veiller à ce que les orientations proposées favorisent une approche holistique santé-environnement et une meilleure analyse des interactions entre pollens et pollution chimique de l'air conformément aux orientations européennes



Dans la continuité...

Le rapport a permis une meilleure utilisation des crédits de l'Etat. En effet, un signalement au procureur de la République et un travail en confiance avec la directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air, ont permis l'arrêt du financement public (près de 600 000 euros annuellement) du réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), puis sa liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Lyon, sans solution de continuité pour l'information des personnes allergiques.

En effet, la surveillance des pollens est désormais, conformément aux préconisations du rapport, confiée aux associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Le travail en temps masqué a permis l'élaboration d'un nouvel indice pollen national lancé le 2 avril 2025.

Enfin, une procédure judiciaire a été engagée par le Procureur de la République de Lyon.

Préparation de la 6^{ème} période des Certificats d'économie d'énergie (CEE) – 2024

MOUGARD Sophie - Formation IGEED-TEC
SCHWOB Bernard - Formation IGEDD-MT
Mission conjointe avec le CGE et l'IGF

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) impose aux fournisseurs d'énergie des obligations d'économies d'énergie sur des périodes pluriannuelles. Les fournisseurs d'énergie satisfont à ces obligations en cofinçant des opérations d'économie d'énergie menées par les ménages et entreprises. Ils reçoivent en contrepartie des certificats, appelés Certificats d'économie d'énergie, à hauteur des gains énergétiques estimés.

La mission avait pour objet de préparer les caractéristiques à retenir par l'administration pour la 6^{ème} période du dispositif, qui débute au 1^{er} janvier 2026.

Le rapport publié en 2024 recommande notamment à l'administration :

- de réaliser des études de gisement permettant de définir de façon robuste le niveau des économies d'énergie attendu ;
- de mettre en œuvre une politique de contrôle efficace permettant d'assurer la réalité et la qualité des opérations de rénovation énergétique, en luttant contre la fraude et les malfaçons ;
- de définir une doctrine de mise en œuvre du dispositif qui en assure la stabilité et permette aux acteurs de structurer au mieux leur offre de travaux sur chaque période ;
- de mieux évaluer la mise en œuvre du dispositif, en améliorant notamment la connaissance des économies d'énergie réalisées et des incitations financières versées ; et
- de renforcer la gouvernance du dispositif et d'allouer aux services de l'Etat les budgets et moyens humains nécessaires à ces évolutions.



Dans la continuité...

La loi n°2025-594 contre les fraudes aux aides publiques a été adoptée le 30 juin 2025. Un programme a été lancé pour développer des outils d'évaluation du dispositif et renforcer la lutte contre la fraude grâce à des outils numériques avancés.

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, il est prévu d'augmenter les effectifs de l'entité en charge de l'instruction et du contrôle des CEE. Une réflexion a été entamée pour réexaminer son organisation dans le nouveau dimensionnement.

Le décret définissant la 6^{ème} période du dispositif a été publié en novembre 2025.

Moyens publics et pratiques dommageables à la biodiversité – 2025

DUMOULIN Virginie - Formation IGEDD-MRR
GOMART Ghislain - Formation IGEDD-MRR
Mission conjointe avec l'IGF

Dans la suite du rapport IGEDD-IGF de 2022 sur le financement de la Stratégie nationale de biodiversité, il a été demandé à l'IGEDD, l'IGF, et le CGAAER d'identifier les subventions publiques dommageables à la biodiversité, certaines n'ayant été examinées que succinctement par la précédente mission (comme l'énergie par exemple). Les résultats faisaient apparaître une large part des subventions dommageables liées aux aides de la Politique agricole commune (PAC) (6,5 Mds), ce qui était contesté par le ministère chargé de l'agriculture.

La commande aux inspections consistait à examiner les secteurs supposés les plus impactants : agriculture, pêche, transport maritime, exploitation forestière, production d'énergie et aménagement du territoire, ainsi que le secteur de la consommation. Eu égard au calendrier, la mission a choisi d'exclure de son champ d'investigation la consommation qui excédait ses capacités d'expertise.

Le rapport IGEDD-IGF aboutit à qualifier de potentiellement dommageables, et donc susceptibles d'être réorientés, 252 dispositifs sur 738 pour un montant de 36,7 Mds d'euros sur 92,5 Mds d'euros de dépenses publiques identifiées.

Le rapport conclut qu'une large partie des financements publics soutenant les secteurs dont le caractère dommageable n'est pas contesté financent des pratiques elles-mêmes dommageables. Il conclut également, notamment pour les secteurs les plus impactants (agriculture, aménagement), que les financements disponibles n'ont pas été mobilisés pour préserver ou restaurer la biodiversité, mais qu'ils ont servi d'autres politiques pu-

Dans la continuité...

Après avoir été rendu public, ce rapport a été présenté au Comité régional de la biodiversité du Grand-Est et à la Fédération des parcs naturels régionaux impliqués dans la définition de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030. Il a permis de mettre en évidence le caractère parfois antagoniste de certaines politiques publiques et la difficulté qu'il peut y avoir à concilier des intérêts divergents.



bliques (souveraineté alimentaire, décarbonation énergétique, aménagement du territoire), sans tenir compte de la nécessaire préservation de la biodiversité pour l'atteinte d'objectifs de plus long terme. Le rapport encourage donc également à approfondir les travaux pour analyser l'impact réel des financements publics sur les pratiques les plus dommageables.

Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine - 2024

VEERABADREN Adèle - Formation IGEDD-MRR
LAVARDE Patrick - Formation IGEDD-MRR
Mission conjointe avec le CGAAER et l'IGAS

Ce rapport s'inscrit dans un contexte, nouvellement identifié, de dépassements réitérés des seuils de qualité définis pour certains métabolites présents dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). Cette situation conduit à réinterroger les méthodes de gestion des risques sanitaires. La mission recommande l'élaboration d'une méthodologie unique d'évaluation des métabolites au niveau européen à savoir une méthodologie unique pour savoir « s'ils représentent, pour les organismes, un risque plus élevé que la substance mère ou un risque comparable, ou s'ils possèdent certaines propriétés toxicologiques qui sont considérées comme inacceptables¹ » et que le travail de détermination des valeurs toxicologiques de référence soit réparti entre les États-membres sous l'égide de l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

Face à cette situation critique, les mesures curatives deviennent incontournables. Mais l'efficacité des filières de traitement varie selon les molécules à traiter et leurs concentrations.

Dans la continuité...

Ce rapport a tout de suite été repris par les médias, spécialisés comme la revue « Contexte » (article paru le 14/11/2024) mais aussi grand public avec un reportage dédié au JT de 20h sur France 2 (18/11/2024) et plusieurs émissions radiophoniques sur France inter. Il a été utilisé pour accompagner le comité national de l'eau dans la conduite de son projet d'élaboration d'une feuille de route « captages » communiquée en mars 2025. Il sert toujours de fondement pour les discussions en cours au sein du groupe national « Captages » qui travaille actuellement à la rédaction d'un arrêté de définition des points de prélèvements sensibles qui sera accompagné d'un guide méthodologique. Il a également fait l'objet d'une présentation lors d'une séance de débat organisée à l'Assemblée nationale en mars 2025 par M. Jean-Claude RAUX, député de la Loire-Atlantique, et le groupe Écologiste et Social sur « L'échec global de la reconquête de la qualité de l'eau ». De nombreuses recommandations du rapport ont été reprises dans les deux propositions de lois relatives à la protection des captages propo-

1. Définition de la pertinence selon le règlement européen sur les pesticides

L'impact sur le prix de l'eau sera très différent selon la taille des structures gestionnaires et selon les secteurs géographiques en fonction des techniques adaptées aux contaminations observées.

Ayant constaté l'échec global de la préservation de la qualité des ressources en eau pour ce qui concerne les pesticides malgré quelques progrès localisés d'ailleurs souvent très lents, la mission estime que la politique de protection des captages est à refonder, grâce à une coordination renforcée entre les services de l'État concernant les arrêtés pris au titre du double dispositif de déclaration d'utilité publique et de zones stratégiques à contrainte environnementale. Enfin, la mission considère que la reconquête de la qualité des EDCH passe par des mesures préventives ambitieuses, à mettre en place d'urgence : interdire dans les autorisations de mise sur le marché les usages sur les aires d'alimentation de captages (AAC) des produits phytopharmaceutiques contenant des substances générant des métabolites à risque de migration vers les eaux dans des concentrations supérieures à la limite réglementaire, augmenter le taux de la redevance pour pollution diffuse et élargir son assiette aux produits biocides. Le plan stratégique national de la politique agricole commune et les 12^{èmes} programmes des agences de l'eau devraient renforcer l'accompagnement de l'évolution des pratiques, le premier en valorisant davantage l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captages (AAC), les seconds en augmentant les moyens consacrés à la réduction des pollutions par les pesticides et en les concentrant sur les AAC les plus sensibles.

sées par le député. Il a été cité dans le rapport sur les pesticides établi plus récemment par le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan dans le cadre d'une évaluation des politiques de santé environnementale réalisée à la demande de l'Assemblée nationale.



Mission d'inspection relative aux véhicules équipés d'airbags de la marque Takata - 2025

*AUVERLOT Dominique – Formation IGEDD-MT
LEDENVIC Philippe – Formation IGEDD-MRR*

Le rapport Takata de l'IGEDD porte avant tout un message que les journalistes et les concessionnaires du réseau autoroutier ont largement relayé : devant la difficulté de retrouver tous les véhicules munis d'airbags Takata, « il est souhaitable que chaque automobiliste, - et que chacun d'entre nous -, vérifie que sa voiture n'est pas équipée d'airbags Takata dangereux ». Cette vérification ne prend que quelques minutes et permet d'être sûr qu'en cas de choc, les airbags se déclencheront normalement et ne mettront pas en danger la vie du conducteur ou celle de ses passagers. Le rapport a ainsi contribué au lancement de campagnes de communication, portées en premier par les constructeurs automobiles, certaines préfectures outremer et plusieurs media grand public (Skyrock, RTL, notamment), puis sur les panneaux d'affichage en France le long des routes. C'est ensuite le ministère qui a réalisé en direct une campagne de communication.

C'est un rapport d'ingénieurs et non de juges qui cherche à expliquer pourquoi alors que les Etats-Unis ont décidé de rappeler tous les airbags dangereux sur trois ans de 2016 à 2019, des ruptures d'airbags se produisent encore non seulement aux Etats-Unis mais aussi en Europe après 2020. Un des principaux effets du rapport est ainsi d'établir et de publier un diagnostic transparent des causes, dans le contexte où le secret de l'instruction ne permettait pas d'en comprendre la cohérence. Il serait souhaitable de le traduire en anglais et de le porter à la connaissance des autorités de surveillance du marché des autres Etats membres. Il montre qu'il existe plusieurs

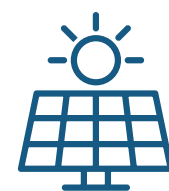
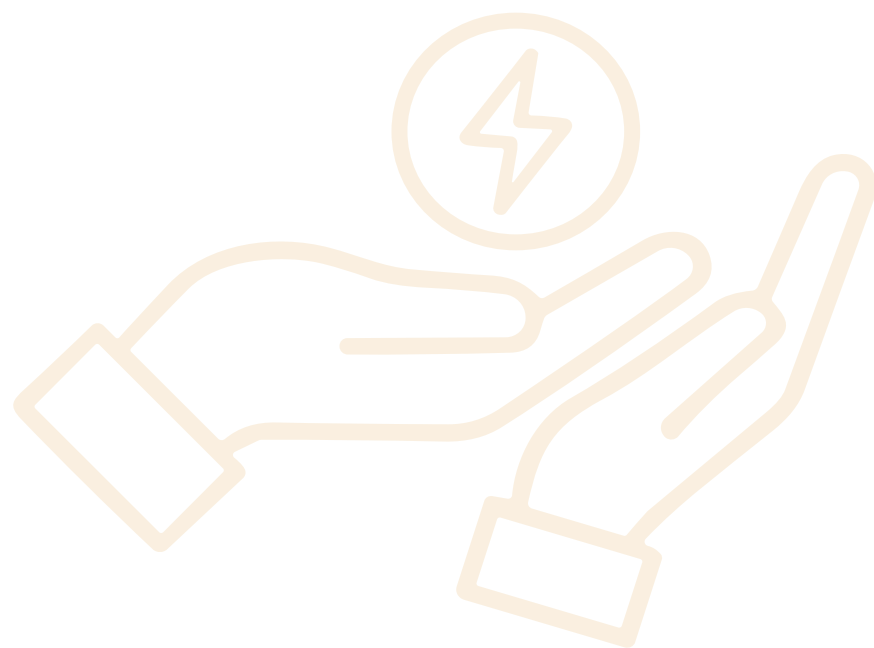
 Dans la continuité...

La publication de ce rapport conduit à renforcer la gestion des rappels de sécurité et la réglementation des rappels de sécurité (arrêtés des 9 avril et 29 juillet 2025) et à adapter le contrôle technique des véhicules dans une démarche de protection renforcée des usagers. Plus largement, il sert de référence à la surveillance des équipements de sécurité et à la responsabilité des constructeurs.



types d'airbags Takata qui doivent soit être rappelés, soit faire l'objet d'un programme de surveillance, soit faire l'objet d'une expertise. Le rapport propose de traiter l'ensemble des airbags concernés de façon cohérente à court, moyen et long termes.

C'est enfin un rapport qui a permis d'appuyer le service de surveillance du marché des véhicules et des moteurs dans des arbitrages inter-ministériels difficiles : l'interdiction de vente des véhicules munis d'airbags Takata devrait éviter qu'un automobiliste ne revende son véhicule dès qu'il comprend qu'il est équipé d'airbags dangereux (cas de 20 % des Français mais aussi des habitants du Sud de l'Europe), la mise en contre visite des véhicules équipés d'airbags dangereux lors du contrôle technique devrait permettre d'assainir l'ensemble du parc en deux ans, alors que dans certains pays les rappels s'éternisent sur cinq à dix ans, la possibilité enfin pour les forces de l'ordre d'interdire la circulation d'un véhicule dangereux devrait permettre sur certains territoires, en particulier en outre-mer, où l'efficacité des rappels est particulièrement faible, de sensibiliser encore plus fortement la population au-delà des campagnes de communication en cours



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR DES OUTILS PLUS PERFORMANTS

Evaluation de l'adéquation et l'efficacité des outils au service de la rénovation énergétique des bâtiments du secteur tertiaire marchand - 2024

HASCOET Guy - Formation IGEDD-HACS

NEVEU Alain - Formation IGEDD-TEC

Le secteur tertiaire est à l'origine de 6% des émissions françaises de gaz à effet de serre (GES). Il est soumis à une obligation légale de réduction progressive de ses consommations d'énergie (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050) par rapport à celles de 2010 et doit amplifier ses efforts de décarbonation pour réduire ses émissions de GES de 62% entre 2019 et 2030.

Les activités tertiaires marchandes se caractérisent par une grande diversité. La réduction de leurs émissions de GES et de leurs consommations d'énergie concerne le bâtiment qui les abrite et leurs équipements métiers, dans des proportions très variables selon les activités. La sortie progressive des énergies fossiles, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la sobriété sont les principaux leviers identifiés. La mission a constaté que la tenue de la trajectoire de réduction des consommations d'énergie et d'émission de GES du tertiaire marchand n'est pas assurée.

Elle a proposé notamment :

- d'organiser le pilotage interministériel de cette politique en l'appuyant sur une stratégie d'étude pour améliorer la connaissance de ce secteur, de ses consommations et émissions ;
- d'achever le déploiement du dispositif éco-énergie tertiaire (DEET) ;
- d'inciter les propriétaires à investir dans la



Dans la continuité...

L'accompagnement de proximité des acteurs initié dans le cadre du programme service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) petit tertiaire privé a été prolongé dans le cadre d'un nouveau programme financé sur CEE confié à l'Ademe, Pacte Entreprises, en cours de déploiement.

La mise en place réglementaire du déploiement du dispositif éco-énergie tertiaire (DEET) a été achevée en incorporant des améliorations suggérées par la mission. La stabilité de son périmètre jusqu'en 2030 a été validée. Enfin, une meilleure prise en compte du tertiaire dans la 6^{ème} période des CEE est en préparation.



rénovation des bâtiments en leur fournissant une information fiable (DPE rénové);
- de fournir un accompagnement de proximité aux petites et très petites entreprises, qui représentent 95% du tertiaire marchand, et aux petits propriétaires de locaux tertiaires dans le cadre d'une politique partagée, co-construite entre l'Etat, les régions et les intercommunalités.

Performances et gouvernance des filières responsabilité élargie du producteur - 2024

*FOLLENFANT Philippe - Formation IGEDD-TEC
GHESQUIERES Cédric - Formation MIGT BORDEAUX*

*PASCAL Michel - Formation IGEDD-MRR
Mission conjointe avec le CGE et l'IGF*

La mission a permis d'objectiver les performances environnementales des filières REP depuis 2010, et de montrer les importantes marges de progrès, que ce soit sur la collecte ou la valorisation, ou sur le contrôle, la gestion des différends entre éco-organismes, fonctions très peu remplies, et sur les inconvénients liés aux positions dominantes des éco-organismes. « Le statu quo n'est pas possible », a écrit la mission. Plusieurs recommandations de la mission visent à améliorer la situation, et proposent de confier cette tâche à l'Etat et à une instance d'une instance indépendante. Elle propose aussi des progrès dans le système d'incitation environnementales, pour l'ensemble des acteurs à être plus vertueux. Elle recommandait également de faire une pause dans la mise en œuvre de nouvelles filières.



Dans la continuité...

Un plan d'action mettant en œuvre plusieurs recommandations du rapport a été décidé le 20 janvier 2025, portant notamment sur la progressivité des sanctions, l'amélioration des indicateurs ou encore les fonds de réemploi. Le rapport a donné lieu à de multiples sollicitations pour intervention dans des journaux spécialisés ou lors de colloques. Les filières REP ont également connu des évolutions significatives depuis 18 mois. Certaines filières REP ont été suspendues telles celle sur les chewing-gums, tandis que d'autres ont vu leur cahier des charges adapté, comme celles relatives aux produits et matériaux du bâtiment ou du textile. D'autres évolutions majeures sont attendues, sur la gouvernance, sur la traçabilité des données, mais elles nécessitent de passer par la loi, ce qui n'a pas été possible en 2025. Le projet de loi de finances 2026 pourrait également acter une répercussion de la taxe plastique payée par la France à l'Europe pour non-respect de ses engagements (1,5 Md€) sur les éco-organismes, ce qui constituerait une incitation forte à l'amélioration du taux de recyclage.

Mission d'appui au préfet de la région PACA pour appuyer l'étude de faisabilité d'une ORCOD-IN sur le territoire marseillais - 2023

*DUCHENE Jérôme - Formation IGEDD-HACS
HORTH André - Formation MIGT Toulouse*

Début 2023, le ministre du logement et de la ville a demandé à l'IGEDD de venir en appui au préfet des Bouches du Rhône, préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), pour apprécier l'opportunité ou non d'une opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) sur les grands ensembles d'habitation privés en difficulté à Marseille.

A l'issue de ses travaux en février et mars 2023, comprenant l'audition de l'ensemble des parties prenantes sur le territoire et la visite des sites, la mission IGEDD a recommandé au préfet de lancer les études de préfiguration de quatre ORCOD-IN portant sur les ensembles de copropriétés Le Grand Mail-Mail G- Les Guardians et Les Rosiers-Super Belvédère ainsi que sur la copropriété de La Maurelette et celle de Consolat et de les confier à l'EPF PACA. Ces quatre ensembles immobiliers représentent 2 600 logements, 98 bâtiments et 9 000 habitants.

La mission a en outre proposé que le traitement des copropriétés 1 et 2 de Bel Horizon soit assuré par l'EPA Euroméditerranée dans le cadre de l'opération d'aménagement d'intérêt national éponyme.

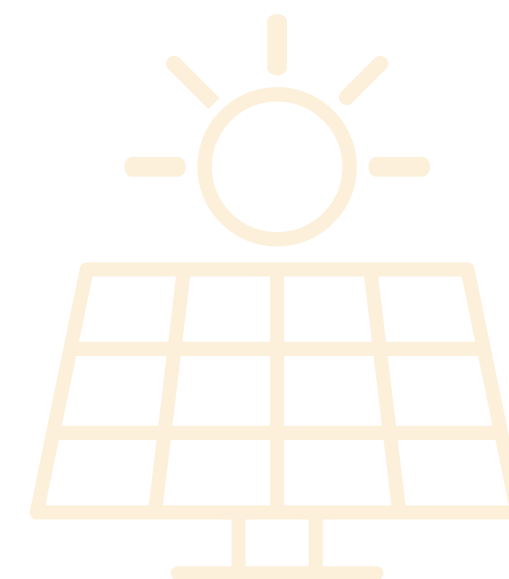
Enfin, elle a recommandé que l'intervention publique sur les treize ensembles de grandes copropriétés les plus dégradées, y compris les quatre destinés à des ORCOD-IN, soit renforcée par une structure de gouvernance resserrée, associant les collectivités et les opérateurs, dotée de moyens en ingénierie et pilotée par le préfet, qui pourrait prendre l'appellation de « programme d'intérêt national ».



Dans la continuité...

Annoncées par le président de la République en juin 2023, les études de préfiguration d'opérations d'intérêt national sur les quatre ensembles immobiliers proposés par la mission ont abouti au printemps 2025 et ont été validées par le gouvernement à l'été 2025. Les quatre ORCOD-IN ont été créées par décret en décembre 2025 et leur mise en œuvre attribuée à l'établissement public de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Par ailleurs, le gouvernement a confié au préfet des Bouches du Rhône le pilotage d'un programme dit d'« intérêt national », associant la métropole d'Aix-Marseille-Provence et la ville de Marseille, concernant les treize sites de grandes copropriétés les plus en difficultés, dont celles faisant l'objet des quatre ORCOD-IN, et représentant un total de près de 10 000 logements sur la seule ville de Marseille.





SÉCURISER ET PROTÉGER LES TERRITOIRES PAR UNE APPROCHE CONCERTÉE ET SCIENTIFIQUE

Parangonnage sur les espèces suscep- tibles d'occasionner des dégâts (ESOD) - 2025

CASTEL Florence - Formation : IGEDD-MRR
HERAULT Marie-Laure - Formation : IGEDD-
MRR

La liste des ESOD (groupe 2 principalement) comporte cinq espèces d'oiseaux (corneille noire, corbeau freux, étourneau sansonnet, geai des chênes et pie bavarde) et cinq de méso-carnivores (belette, fouine, martre, putois et renard). Elle est arrêtée pour trois ans dans chaque département par arrêté du ministre chargé de la chasse, sur proposition du préfet. La mission avait pour objectif de réaliser un parangonnage sur les procédés, moyens et résultats pratiqués par des Etats européens et internationaux.

Le rapport a appelé à interroger la politique de gestion de la faune sauvage en recommandant une approche plus scientifique et mesurée de la gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage.



Dans la continuité...

Le rapport a été largement rediffusé après sa publication, en particulier par la très sérieuse Académie vétérinaire de France. Le 13 mai 2025, le Conseil d'État a rendu une décision qualifiée d'historique annulant partiellement l'arrêté triennal de 2023. Cette décision a retiré plusieurs espèces de la liste ESOD, notamment la martre des pins au niveau national, et a déclassé localement d'autres espèces comme le renard, les corvidés et l'étourneau sansonnet dans de nombreux départements, contribuant ainsi à la mise en œuvre de recommandations du rapport.

De même, des expérimentations ont été engagées dont celle sur le renard roux dans le Doubs, dans une démarche de collégialité élargie au sein des commissions départementales, intégrant davantage les acteurs de la protection animale et les spécialistes de la biodiversité.

Eclairage sur les comités de sécurité



La Parole à Frédéric RICARD - Chef de la délégation française au Comité de sécurité du Lyon-Turin et du tunnel ferroviaire historique du Fréjus (ou Mont Cenis) (France - Italie) et au Comité de sécurité de la ligne LFP - Perpignan-Figueras (France - Espagne)

Le chef de délégation coordonne les interventions des différentes administrations ou services français qui interviennent au Comité de sécurité (Préfectures, SDIS, EPSF, DGITM, CETU, Ministère de l'Intérieur/DGSGC).

Avec son homologue italien ou espagnol, il prépare et anime le Comité qu'ils président à tour de rôle tous les deux ans. Il rend compte de son action respectivement à la CIG du Lyon-Turin et à la DTFFP et propose le cas échéant à leur validation des décisions relatives à la sécurité. Pour le tunnel ferroviaire de base du Lyon-Turin actuellement en construction, les enjeux sont ceux de la sécurité des chantiers et de la coordination des procédures de contrôle entre la France et l'Italie avant mise en service.

Pour le tunnel historique du Mont Cenis, datant de 1871, l'enjeu est de maintenir un niveau de sécurité suffisant, particulièrement pour les trains de voyageurs, par des mesures d'exploitation, sans travaux lourds possibles en attendant la mise en service du tunnel de base. Pour la ligne LFP - Perpignan-Figueras et son tunnel (ouverts en 2010), le suivi de la sécurité se focalise sur un nombre restreint de sujets (suivi du génie civil, prévention de shunt électrique dans la zone neutre entre les alimentations 1,5kV DC et 25kV AC)



Dans la continuité...

Dans la nuit du 20 au 21 mars 2025 a eu lieu l'exercice binational dans le tunnel historique du Mont Cenis. Son nouveau plan de secours binational sera validé en décembre 2025. Le BEA-TT et son homologue italien Digifema ont présenté au Comité du 28 octobre 2025 les résultats de l'enquête sur l'immobilisation prolongée d'une rame TGV survenue le 9 octobre 2022.

Ces recommandations seront reprises dans le plan d'action du Comité de sécurité. Concernant LFP, deux exercices binationaux ont été organisés en 2025 : l'un dans la nuit du 24 au 25 mars 2025, l'autre du 1^{er} au 2 décembre 2025.



Analyses « hydrologie, milieux, usages, climat » dans le bassin Loire-Bretagne - Retour d'expérience sur leur réalisation

*GITTON Claude - Formation IGEDD-MRR
DEBRIEU-LEVRAT Céline - Formation IGEDD-AE*

Le rapport analyse la démarche « Hydrologie – Milieux – Usages – Climat » (HMUC) mise en œuvre dans le bassin Loire-Bretagne, devenue un outil central pour définir les volumes prélevables, planifier leur répartition et anticiper les impacts du changement climatique sur les ressources en eau. La mission souligne que, malgré l'engagement important des services et l'avancée notable des travaux (85 % du territoire couvert), la démarche souffre d'une hétérogénéité méthodologique, d'un manque de structuration initiale et d'une appropriation parfois insuffisante par les acteurs locaux.

Le rapport recommande d'instaurer systématiquement une phase de cadrage (objectifs, gouvernance, calendrier, règles de validation), d'améliorer la collecte des données de prélèvements mensuels encore incomplète, d'harmoniser la définition des débits objectifs d'étiage (DOE) et des volumes prélevables mensuels et d'accroître la transparence sur les hypothèses et incertitudes. Il préconise également de produire des synthèses lisibles, de renforcer les outils de concertation, et de clarifier le rôle des CLE et du préfet coordinateur dans les arbitrages. Enfin, la mission propose d'adapter certaines dispositions du SDAGE pour tenir compte des retours d'expérience HMUC, afin de mieux articuler les attentes réglementaires, la capacité des territoires et les évolutions liées au climat.

 Dans la continuité...

Depuis la publication du rapport, plusieurs évolutions significatives sont observées dans la conduite des démarches HMUC. La DREAL Centre-Val de Loire, l'Agence de l'eau et l'OFB ont engagé la mise à jour du guide méthodologique HMUC en intégrant des recommandations du rapport : obligation d'un résumé non technique, clarification des étapes, meilleure explicitation des incertitudes et cadrage renforcé des données hydrologiques utilisées. Dans plusieurs bassins (Vilaine, Allier, Sarthe amont), les dossiers HMUC incluent désormais une phase préalable de cadrage validée par les CLE, ainsi que des dispositifs de concertation enrichis (ateliers multi-scénarios, supports pédagogiques), conformément aux préconisations IGEDD. Le rapport a aussi contribué à sécuriser les décisions préfectorales sur les volumes prélevables mensuels, y compris hors étiage, en alignant les pratiques sur la distinction entre périodes avant et après le 1^{er} juillet, rappelées dans l'avis IGEDD. Certaines révisions de SAGE (Fouzon, Cher) ont été engagées pour intégrer les diagnostics HMUC issus des méthodes clarifiées. Par ailleurs, plusieurs territoires ont structuré des formations hydrologiques à destination des élus et usagers, suivant les recommandations du rapport sur la montée en compétence. Enfin, la trajectoire de sobriété hydrique du Plan Eau s'appuie désormais sur les analyses HMUC révisées, contribuant à une convergence méthodologique et à une meilleure lisibilité des décisions pour les acteurs locaux.

Valorisation des bois de crise et résilience de la filière forêt-bois : vers une culture du risque - 2025

*AYPHASSORHO Hugues - Formation MIGT BORDEAUX
GHESQUIERES Cédric - Formation MIGT BORDEAUX
Mission conjointe avec le CGAAER*

Les incendies récents dans l'Aude sont venus nous rappeler combien les forêts françaises sont fragilisées par le changement climatique et encourent des risques toujours croissants. La mission, commandée à l'IGEDD et au CGAAER par les ministres chargés de la forêt, de l'écologie et de l'économie, a rencontré 250 personnes, au cours notamment de déplacements dans cinq régions françaises et trois Etats européens (Allemagne, Autriche et Espagne).

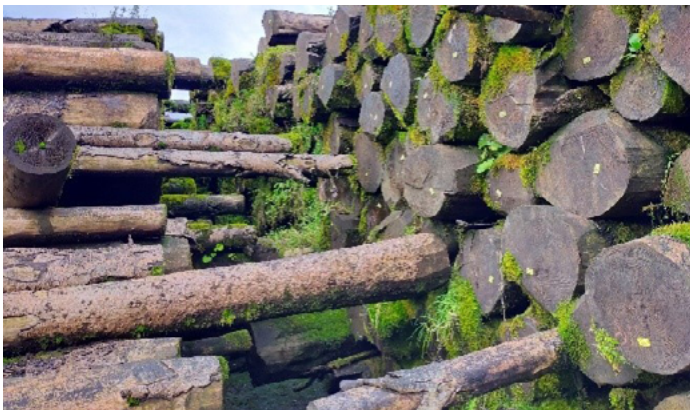
De ces échanges nourris, elle retient un enjeu prioritaire d'organisation relative à l'anticipation de telles crises. A l'exemple de l'Allemagne, des groupes permanents d'anticipation permettraient d'engager les actions pouvant être réalisées sans regret, et ainsi d'améliorer la réactivité lors des crises et de prévoir l'usage des bois postérieurement à la crise. La gestion de crise pourrait être facilitée par l'établissement de plans multi-crisis et l'appui d'organismes spécialisés dans la gestion de crise. Des simplifications réglementaires sont possibles.

En forêt, les aires de stockage collectif apparaissent comme la solution la plus pertinente, à condition qu'elles aient été identifiées au préalable et que les enjeux d'autorisation associés aient été anticipés. Le rôle de l'assurance mérite d'être renforcé dans le financement des crises dont le risque peut être couvert, pour permettre à l'Etat de concentrer ses moyens financiers sur les autres crises. Enfin, l'enjeu des crises en forêt étant d'ampleur européenne, un meilleur partage des connaissances et le développement d'actions

 Dans la continuité...

Le rapport a été diffusé à l'ensemble des participants aux échanges, en France mais également à l'étranger, dans une version électronique, dont l'accroche a été rédigée dans la langue concernée. L'IGEDD et le CGAAER ont été associés à la réunion de retour d'expérience des événements caniculaires organisée par la ministre au début du mois de septembre, et ont pu cibler les recommandations prioritaires dans les actions de prévention et de gestion des crises.

Le rapport est également venu nourrir le groupe de travail engagé entre la direction générale de la performance économique (DGPE) et les assureurs, sur l'avenir de l'assurance forestière en France. Enfin, une restitution est prévue auprès de l'ensemble des membres de la cellule nationale de crise. Cette restitution a été reportée au regard de la mobilisation de l'ensemble de la filière dans le cadre de la crise Nématode de novembre 2025 dans les Landes qui rappelle la récurrence des crises et la nécessité de prévenir les risques.



de communication constitueraient des atouts pour améliorer collectivement la résilience de la filière.

Ainsi, la mission appelle à un changement d'approche, pour passer d'une culture de la planification en univers connu à une culture de la gestion du risque en univers incertain.

L'identification de territoires prioritaires d'intervention de l'Etat pour y conduire des opérations d'aménagement et aux modalités les plus appropriées pour cette intervention - 2025

DEPRESLES Bruno - Formation : HACS
DUCHENE Jérôme - Formation : HACS
COMBES Stéphane - Formation : HACS
MOREAU de SAINT MARTIN Louis - Formation : HACS
NEBOUT JAVAL Elli - Formation : MIGT Toulouse

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires a demandé à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable de réfléchir à l'identification de territoires prioritaires d'intervention de l'Etat pour y conduire des opérations d'aménagement et aux modalités les plus appropriées pour cette intervention.

Constatant que le besoin d'intervention de l'Etat en matière d'aménagement opérationnel ne résulte ni d'une hiérarchie entre les politiques publiques prioritaires ni d'une typologie de territoires qui l'impliqueraient par nature et systématiquement, mais de contextes institutionnels et politiques et d'enjeux sociaux, sociétaux et économiques d'une acuité variable, la mission s'est attachée à proposer une méthode d'analyse des situations dans leur diversité qui pourra être mobilisée par les services pour aider à la décision du gouvernement, traduite sous la forme d'un schéma synoptique.



Dans la continuité...

Le rapport de la mission ayant été remis aux ministres compétents en mai 2025. Une de ses recommandations a d'ores et déjà été mise en œuvre par la loi de simplification du droit de l'urbanisme promulguée le 26 novembre 2025 : les établissements publics fonciers de l'Etat et les grands ports maritimes peuvent désormais créer avec les collectivités territoriales des sociétés publiques locales d'aménagement d'intérêt national.

Si la mission estime que les instruments actuels d'intervention de l'Etat, y compris les plus anciens conçus avant ou au moment de la décentralisation, conservent une utilité, elle considère que les modalités et les critères de leur emploi doivent sensiblement évoluer et formule une dizaine de recommandations en ce sens. Notamment, de manière cohérente avec la logique partenariale qui prévaut aujourd'hui, la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) devrait s'imposer comme le moyen d'un partage de responsabilités équilibré entre collectivité et Etat dans la conduite des opérations, dès lors que la collectivité est en mesure de l'assumer.

Pour, notamment, garantir la faisabilité du déploiement de cet instrument sur l'ensemble du territoire national, la possibilité de participer à la création de ce type de société devrait être étendue aux établissements publics fonciers de l'Etat (EPFE) et aux grands ports maritimes (GPM). A contrario, la création d'un établissement public d'aménagement (EPA) ne devrait intervenir que pour porter une initiative de l'Etat ou pallier une défaillance grave du bloc communal mais seulement lorsque la collectivité ne veut pas ou n'est pas en mesure d'assurer un partenariat. De même, le recours à une opération d'intérêt national (OIN) devrait être particulièrement exceptionnel et limité aux opérations présentant un intérêt national majeur mais dont la prise en charge se heurte, malgré un partenariat constructif avec les collectivités, à leur incapacité ou à leur refus d'en assurer la maîtrise d'ouvrage au regard de sa complexité.



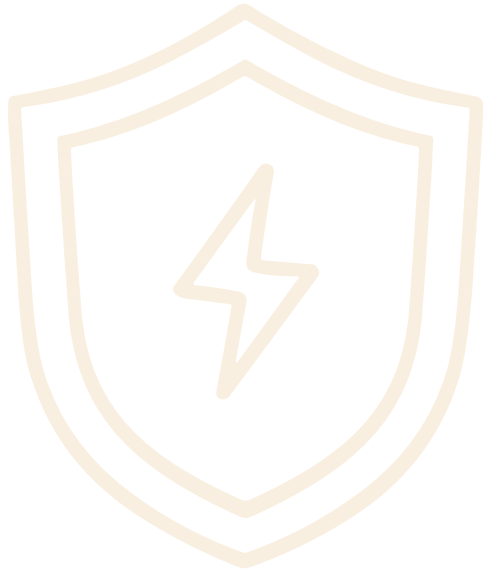
Zoom sur les missions DSEC (Dotation de solidarité événements climatiques et géologiques graves) menées en 2025

La « task force DSEC » est composée d’une vingtaine d’inspectrices et inspecteurs de l’IGEDD, formés à la mise en œuvre de la procédure et qui se mobilisent par binôme pour réaliser une mission.

La DSEC est une dotation nationale pour aider les collectivités (hors outre-mer) touchées par des intempéries exceptionnelles. Elle vise à réparer les dégâts causés à des équipements, assurés ou non, pour une reconstitution à fonctionnalité identique (articles R.1613-4 à 6 du CGCT). Il s’agit de voiries, ouvrages d’art, digues, réseaux d’eau potable et d’assainissement ou encore des stations d’épuration et de relevage.

L’IGEDD intervient sur saisine des ministres chargés de la transition écologique, de l’aménagement du territoire ou des préfets. L’inspection réalise un contrôle dit de «second niveau» afin de valider l’éligibilité des biens endommagés et des travaux à réaliser. Elle arrête le montant de la dotation à attribuer à l’échelle du département. Selon le montant des dégâts, l’Inspection générale de l’administration (IGA) peut être mobilisée aux côtés de l’IGEDD.

D’août 2024 à août 2025, l’IGEDD a réalisé 19 missions dans 31 départements et plus de 600 communes. Au total, ce sont 140 M€ de travaux de reconstruction qui ont été validés pour un montant total de dotation de 56 M€.



FAIRE DE LA DONNÉE UN LEVIER STRATÉGIQUE DE TRANSFORMATION DE L’ACTION PUBLIQUE

Pôle DATA - De la donnée brute à l’analyse décisionnelle et aux graphiques qui font sens

TOQUE Carole et LLACER Caroline - Section IGEDD-ESPD

Le pôle DATA, en produisant des statistiques fiables et des analyses rigoureuses à partir de données épurées, a contribué à plus d’une quinzaine de rapports cette année, afin de mieux objectiver les constats et de renforcer l’assise méthodologique de plusieurs missions. L’appui géomatique a permis la réalisation de différentes cartes et analyses spatiales très parlantes.

A titre d’exemple, le rapport « Augmenter la quantité et la qualité des projets éligibles au programme « LIFE » présente les résultats de la France et des principaux pays européens sur dix ans, ventilés par sous-programme. Cette analyse a éclairé les points forts et les faiblesses françaises et a constitué un apport essentiel au rapport de l’IGEDD et aux suites données par le ministère, notamment dans les échanges à Bruxelles.

La mission sur les soutiens de l’État en faveur des mobilités durables dans les espaces peu denses s’intéressait aux mobilités dans les communautés de communes et à leur financement. À cet égard, il était important de pouvoir quantifier les ressources mobilisables par le versement mobilité. Les travaux du Pôle ont permis de déterminer, pour chacune des communautés, les masses salariales respectives des employeurs privés et publics en exploitant les données hyper-volumineuses issues de FLORES via le centre d’accès sécurisé aux données (CASD), et ainsi d’évaluer, avec

cette assiette, les montants potentiels de versement mobilité. Ces données étaient essentielles pour sortir des quelques estimations imprécises et non sourcées qui circulaient et qui rendaient difficile toute préconisation.

Ce travail a particulièrement intéressé la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) qui a souhaité renouveler l'exercice deux ans plus tard à l'occasion de ses réflexions sur un versement mobilité réservé aux régions, dispositif qui a depuis été instauré.

La mission sur le devenir de la piste sécante 11/29 de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, a permis de révéler des enjeux sous la forme de carte, alors qu'ils étaient jusqu'ici peu visibles.



UNE QUALITÉ INTERNE DE L'ACTION PUBLIQUE RENFORCÉE



Les audits internes

L'IGEDD porte la fonction d'audit interne pour le pôle ministériel, et est certifiée sur cette activité depuis 2016. Elle dispose d'un vivier d'une trentaine d'auditeurs, et réalise une quinzaine d'audits par an ; une part importante de son activité a été consacrée sur les quatre dernières années au plan national de relance et de résilience (PNRR), le pôle ministériel étant un bénéficiaire important des crédits européens.

Les audits donnent lieu à des plans d'action qui sont mis en œuvre par les entités auditées, et dont l'IGEDD assure le suivi. C'est le gage d'une amélioration continue des processus et de gains d'efficacité pour l'action publique. A ce jour, l'IGEDD assure le suivi des plans d'action de seize audits ; la plupart des actions inscrites dans ces plans sont engagées (plus de 90%) et près de 60% ont été réalisées à l'échéance prévue.

L'IGEDD fait également ressortir, en croisant les constats et recommandations de ses différentes missions d'audit, des enseignements plus généraux qui peuvent guider l'action ministérielle ; c'est le cas par exemple sur les établissements publics, avec des enjeux identifiés sur l'exercice de la tutelle, la programmation de l'activité, les partenariats, les financements, la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique



Les inspections santé et sécurité au travail

Les inspecteurs santé et sécurité au travail sont chargés de vérifier les conditions de mise en œuvre des règles applicables en matière d’hygiène et de sécurité prévues par le code du travail, et à ce titre, plus d’une trentaine d’inspection ont été réalisées en 2025. Ils ont aussi un rôle de conseil des chefs de service et participent aux instances de dialogue social (formations spécialisées en santé et sécurité au travail des comités sociaux d’administration (CSA)).

Les services inspectés couvrent un large spectre : services d’administration centrale, services en lien avec l’activité maritime, D(R) EAL, DDT(M), DIR, services à compétence nationale (SCN), opérateurs sous tutelle ministérielle.

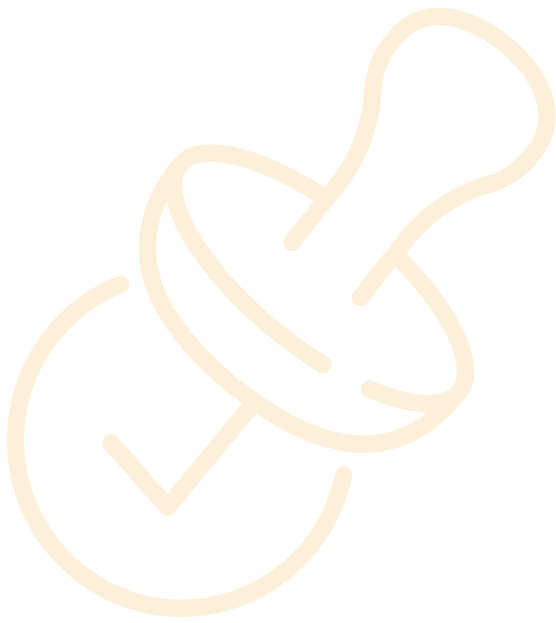
“ Témoignage de François Lepage, sous-directeur des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire

La DRH/PSPP associe les ISST aux groupes de travail de la formation spécialisée ministérielle avec les organisations syndicales, sur les thématiques identifiées dans les plans de prévention des risques professionnels ; en particulier en 2025, sur la prévention des risques psychosociaux et sur l’amélioration du management de la prévention au sein des DIR. Les ISST contribuent également activement à l’animation des réseaux des assistants et conseillers de prévention.

Il s’agit pour la DRH et le réseau des ISST de construire une stratégie partagée en matière de prévention, de façon à orienter tant les missions d’inspection des ISST que la politique ministérielle de prévention et d’amélioration des conditions de travail.

L’exploitation des recommandations émises par les ISST évoluera pour nourrir cette stratégie d’action. Une attention particulière doit également être portée conjointement sur l’implication des chefs de service, et au-delà de tous les managers et des acteurs de la prévention dans la mise en œuvre concrète de ces actions sur le terrain. Le déploiement de modules de formation DRH/ISST s’inscrit dans cette démarche. En 2025/2026, la coopération DRH/ISST tirera les enseignements des actions engagées et dégagera des futures pistes de travail à mettre en place à l’issue des élections professionnelles 2026.

”



Des questions :

Vous pouvez nous contacter par messagerie à l’adresse suivante : espd.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Pour aller plus loin :

[L’organisation et les valeurs de l’IGEDD](#)

Retrouvez l’ensemble des publications de l’IGEDD sur son site internet :

- [IGEDD](#)
- [Ae](#)
- [MRAe](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Février 2026. Rédaction : section Etudes Synthèse Prospective et Données, conception et réalisation : Bureau de la communication de l'IGEDD,
crédits photos : Adobestock, Freepik